

Paris, le 8 février 2019

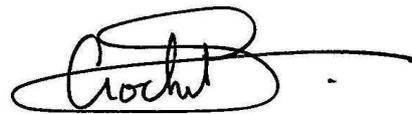
**Monsieur Edouard GEFFRAY**  
**Directeur général des ressources humaines**  
**Ministère de l'Éducation nationale**  
**72 rue Régnault**  
**75013 PARIS**

N/R : SC/NA 15 18/19

*Monsieur le Directeur général,*

*Je vous prie de bien vouloir étudier l'évolution du régime indemnitaire des personnels spécialisés exerçant en Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) des établissements médico-sociaux, afin de lui permettre de recouvrir les situations de plus en plus nombreuses des UEE rattachées à ces établissements, mais implantées dans des écoles ordinaires. En effet, le décret n° 2017-964 du 10 mai 2017 se base sur le lieu d'exercice, en l'occurrence l'établissement spécialisé. Alors qu'il y a un mouvement important de glissement de l'implantation des UEE des établissements vers les écoles, le SE-Unsa estime qu'il faut d'urgence adapter le régime indemnitaire, pour sécuriser les personnels et par-là même, l'ambition de l'Ecole inclusive.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.*



**Stéphane CROCHET**  
**Secrétaire général**

**Copie à Mme Florence DUBO**